

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
CENTRE DE RECHERCHE EN BIOTECHNOLOGIE (C.R.Bt)
Nouvelle Ville Ali Mendjeli CONSTANTINE
NIF : 000725069039828

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément aux dispositions de l'article 49 alinéa 2 du décret présidentiel N°10/236 du 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés public, le centre de recherche en Biotechnologie C.R.Bt informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à la consultation N°46/2015 relative à : **l'acquisition, l'installation et la mise en service d'équipements en analyseur biologique au profit du centre de recherche en biotechnologie (C.R.Bt) Nouvelle Ville Ali Mendjeli Constantine en lot unique.**

Qu'à l'issue de la procédure d'évaluation des offres, la consultation est déclarée infructueuse, car un seul offre est qualifiée techniquement conformément aux dispositions l'article 44 du décret présidentiel N°10/236 du 7 octobre 2010 portant réglementation des marchés publics.

Les soumissionnaires qui contestent le choix ci-dessus peuvent introduire leurs recours auprès de la commission des marchés publics du ministère de l'enseignement supérieure et de la recherche scientifique et ce, dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution dans le site web du centre

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, peuvent se rapprocher des services du centre de recherche en biotechnologie au plus tard dans un délai de trois (03) jours à compter de la première publication du présent avis.